



Site Natura 2000 FR 5400447

La Vallée de la Boutonne



Lettre d'information n°3 - Animation du Document d'Objectifs

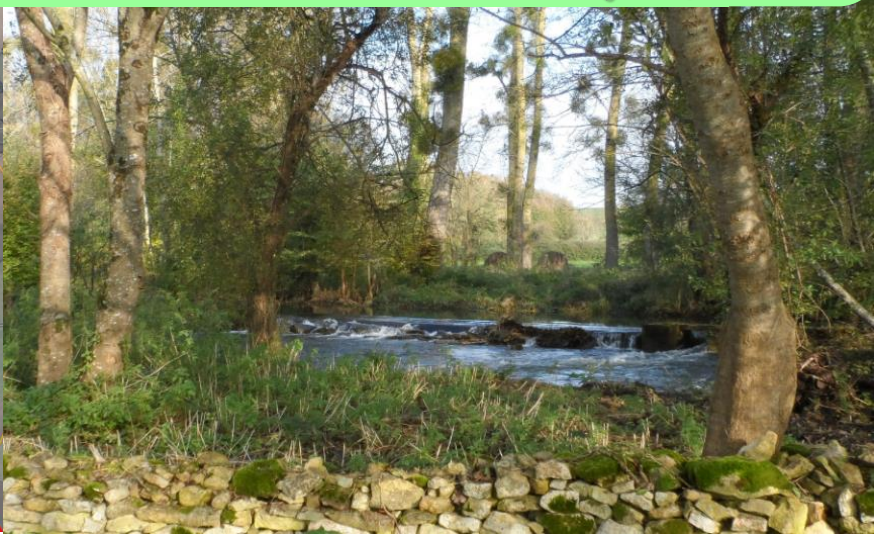
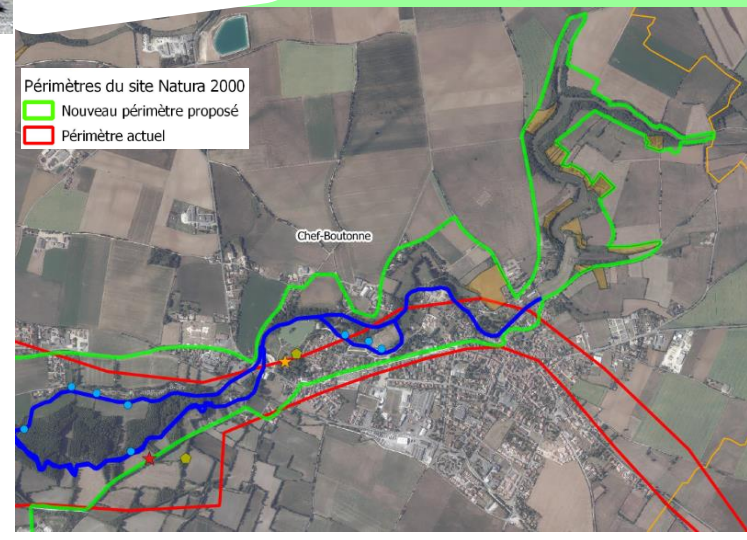


La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un document qui précise des engagements simples (bonnes pratiques) et des recommandations que tout ayant droit (propriétaire ou un usager) peut s'engager à maintenir ou mettre en œuvre sur le site afin de préserver les habitats naturels et les espèces.

L'engagement peut avoir lieu sur des parcelles de prairies, des boisements alluviaux, des coteaux à pelouses sèches... La gestion préconisée n'entraîne pas de surcoût de gestion.

Info complémentaires sur : <http://vallee-boutonne.n2000.fr/participer/la-gestion-du-site>



POUR EN SAVOIR PLUS :

Si vous souhaitez en savoir plus sur Natura 2000, ou pour toute autre demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site : <http://vallee-boutonne.n2000.fr/>

Vous pouvez également vous rendre sur les sites internet suivants :

DREAL Poitou-Charentes :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>

DDT des Deux-Sèvres :

<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-chasse-et-foret/Natura-2000>

La révision du périmètre Natura 2000

Action n°27 du DOCOB

La révision du périmètre constitue une priorité dans le programme de mesure du Docob. En effet, le périmètre actuel d'une superficie de plus de 7300 ha répartis sur 25 communes, manque de précision.

Une partie des limites du périmètre nécessitera des ajustements mineurs. Il est prévu de recaler le périmètre sur des limites visibles sur le terrain (routes, haies, talus...) et les limites de parcelles cadastrales.

Il est également proposé d'intégrer des secteurs d'intérêts biologiques forts situés actuellement hors du périmètre. Il s'agit notamment des communaux de Prérault (Périgné) et des Bouasses (Séigné), de la faille au sud de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, ainsi que des parties amont de plusieurs affluents de la Boutonne (notamment la Béronne).

L'intégration de nouveaux secteurs au site fera l'objet d'une consultation des communes. C'est un préalable nécessaire qui permettra à leurs propriétaires ou gestionnaires une adhésion ou une contractualisation Natura 2000.

Le recadrage du périmètre permettra de renforcer la cohérence fonctionnelle du site, aux vues des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le dossier technique est actuellement en cours d'analyse par les services de l'État. Celui-ci devrait être en consultation dans les communes concernées courant 2016.

Éditorial

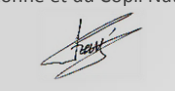
Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels qui a pour objectif de préserver la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles de nos territoires.

Dans les Deux-Sèvres, la « Vallée de la Boutonne » a été classé site Natura 2000 par l'État en 2007 au regard des milieux naturels et des espèces présents sur ce site de fond vallée. Puis un travail de concertation a eu lieu avec les acteurs du territoire, afin d'aboutir à un document de gestion du site : le Document d'objectif (Docob).

En 2013, le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB), dont le périmètre se superpose quasiment intégralement au site Natura 2000, a souhaité s'investir dans l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions du Docob.

Notre syndicat de rivière ayant la volonté de préserver à la fois les milieux naturels et les activités économiques qui participent à la vitalité de nos communes, nous nous efforçons d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches afin qu'elles s'intègrent au mieux dans les secteurs les plus fragiles.

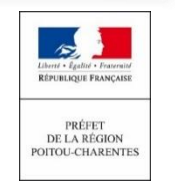
Jean-Michel Frappé
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne et du Copil Natura 2000



Contacts :

Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne
Mickaël Coutantin - Animateur Natura 2000
71 route de Brioux 79 170 PERIGNÉ
Tel : 05 49 07 82 68 - 06 07 23 86 19
Courriel : mickaelcoutantin.smbb@orange.fr

DREAL Poitou-Charentes
15 rue Arthur Ranc
CS 60539
86 020 POITIERS CEDEX
Tel : 05 49 55 63 63



Natura 2000 sur le bassin versant de la Boutonne

La « Vallée de la Boutonne » a été intégrée au réseau européen des sites Natura 2000 en raison de la présence d'au moins six milieux naturels rares au niveau européen (végétations aquatiques, végétations et prairies de bord de cours d'eau, pelouses sèches calcicoles...). Le site est également remarquable par la présence de 16 espèces faunistiques d'intérêt communautaire comme la Loutre, le Cuivré des marais (papillon), des libellules comme l'Agrion de Mercure, des chauves-souris (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe...), etc.

25 communes

En Deux-Sèvres

Ardilleux
Asnières-en-Poitou
Brioux-sur-Chizé
Brioux-sur-Boutonne
Celles-sur-Belle
Chef-Boutonne
Chérigné
Chizé
Ensigné
Fontenille - Saint Martin d'E.
Juillé
La Bataille
Le Vert
Luché-sur-Brioux
Lusseray
Mazières-sur-Béronne
Paizay-le-Tort
Périgné
Saint-Romans-les-Melle
Secondigné-sur-Belle
Séigné
Vernoux-sur-Boutonne
Villefollet
Villiers-sur-Chizé

En Charente-Maritime

Dampierre-sur-Boutonne



Le site s'étend actuellement sur plus de 7 300 ha, ce qui correspond à plus de 150 kilomètres de cours d'eau sur la Boutonne, ses affluents principaux (la Belle, la Béronne, la Berlande, la Bellesébonne et la Boudoire), ainsi que l'ensemble des milieux associés présents en fond de vallées.

Les évaluations d'incidences

L'évaluation des incidences Natura 2000 a pour but de **vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un projet avec les objectifs de conservation du site**. L'objectif est d'éviter d'éventuelles atteintes aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000, en **adaptant parfois le projet** de manière à éviter de telles atteintes.

Le dispositif repose sur des listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000.

Il existe une liste nationale et deux listes locales, qui définissent ainsi les activités pour lesquelles il est nécessaire de réaliser **une évaluation des incidences**: documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, etc.

Les listes locales ont été précisées par les arrêtés préfectoraux du 8/04/2015 (Deux-Sèvres) et du 20/04/2015 (Charente-Maritime). En vallée de la Boutonne, le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 s'applique notamment aux activités suivantes :

La création de voie forestière, **le retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans, l'arrachage de haies**, la réalisation de travaux de drainage, d'assèchement, le remblaiement de zones humides, etc.

Si vous voulez engager une des actions listées dans ces listes au sein du périmètre Natura 2000, il est nécessaire de réaliser une demande d'autorisation auprès de la DDT(M) de votre département.

Vous pouvez consulter le Docob du site, ou demander des informations à l'animateur Natura 2000 pour connaître les enjeux du site.

Les inventaires biologiques

Inventaire du triton crêté (*Triturus cristatus*)

Printemps 2014 - Action n°17 du DOCOB :

Dans le sud Deux-Sèvres, le Triton crêté est une espèce rare, puisque que l'on se trouve à la limite sud de son aire de répartition géographique. C'est une salamandre de grande taille, qui peut mesurer jusqu'à 18 cm.

Au printemps, durant la période de reproduction, les tritons mâles présentent une crête dorsale dentelée, se prolongeant jusqu'à la queue. C'est durant cette période que l'on retrouve l'espèce dans le milieu aquatique, la mare.

Cette espèce était connue à proximité directe du site Natura 2000, mais n'avait pas été étudiée dans le Docob. La nécessité d'une étude complémentaire sur sa répartition et l'estimation de la population du site, constituait une priorité dans le programme de d'action.

L'étude a été confiée aux naturalistes de Deux-Sèvres Nature Environnement. L'espèce étant nocturne, les suivis se sont déroulés de nuit et bien souvent sur mares proches des habitations. C'est pourquoi nous avons sollicité l'autorisation de chaque propriétaire de mares. Certains propriétaires nous ont accueillis et accompagnés près de leurs mares. Nous souhaitons les remercier chaleureusement.



Triton crêté
(Philippe Evrard)

Deux mares étaient déjà connues pour abriter l'espèce sur la commune de Fontenille Saint-Martin d'Entraigues. Les prospections ont permis d'identifier deux nouvelles mares utilisées pour la reproduction (communes de Séigné et Fontenille-Saint Martin d'E.) et au moins deux autres présentent des caractéristiques proches, permettant potentiellement d'abriter l'espèce. Toutes ces mares se situent en prairie dans un paysage bocager, leur maintien est donc indispensable à la conservation de l'espèce sur le site.

Un dépliant de sensibilisation à destination des propriétaires de mare à tritons, ainsi qu'une fiche Docob relative au Triton crêté ont été réalisés par le SMBB.

Suivis du Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*) à l'été 2015 - Action n°19 du DOCOB :

Depuis la réalisation des inventaires biologiques dans le cadre de la réalisation du Docob en 2008, il est devenu nécessaire de suivre l'évolution de l'état de conservation des populations de Cuivré des marais.

On retrouve ce papillon sur des prairies naturelles en fond de vallée de la Boutonne essentiellement. La présence de cette espèce est un excellent indicateur de la préservation des prairies humides en vallée de la Boutonne.

Les zones de déplacements préférentielles du papillon se trouvent le long de la rivière entre Dampierre et Séigné, ainsi qu'entre Brioux et Chérigné.

Ces suivis ont également été confiés à Deux-Sèvres Nature Environnement. Ils ont permis de confirmer la présence de l'espèce.

Néanmoins, il y a moins de zones où elle est présente, ses effectifs sont en diminution par rapport à l'étude de 2008.



Cuivré des marais
(Ph. Rouillier)

On observe une diminution des zones favorables, en raison de la disparition ou modification des prairies, de l'augmentation des espaces en voie de fermeture (friches), ainsi que des dates de fauche incompatibles avec le développement de l'espèce. Il conviendra de déterminer des secteurs prioritaires pour mettre en place des mesures contractuelles, comme la gestion extensive des prairies à Cuivré